

34 | 9°) APPROBATION des travaux en régie par le Service des Ponts & Chaussées - Location du matériel

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir approuver les travaux qui ont été effectués, du 29 Mai au 2 Juin 1961, en régie, par le Service des Ponts et Chaussées, pour l'enlèvement des blocs de rochers sur la place de l'Eglise de Sainte-Clotilde, ainsi que la location de son matériel.

La dépense s'élevant à:

- Frais de main d'oeuvre .....	52.107 Fr
- Location du matériel .....	144.647 Fr

est imputable sur le budget de la Commune pour l'exercice 1961 au chap. XIV, art. 1

*Vu:  
A. Denis le 3 juillet 1961  
Le Chef de Division  
Signé: Illisible*

Le Maire,  
Signé: Gabriel MACE.

Adopté à l'unanimité.